

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

### SOMMAIRE

P1. Météo

P2. Maïs

P12. Scarabée japonais

### A RETENIR

C'est le dernier BSV de la campagne 2023-2024.  
Le prochain BSV COLZA de la nouvelle campagne 2024-2025 sera édité le 20/08/2024

#### Maïs :

- Stade : 9 feuilles à floraison femelle
- Pyrale : Le pic de vol est dépassé dans le sud de la région et proche ou atteint dans nord de la région
- Pucerons : pas de risque

### Météo

Prévision à 7 jours :

MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19	SAMEDI 20	DIMANCHE 21	LUNDI 22
						
16° / 27°	16° / 29°	16° / 32°	17° / 34°	18° / 34°	19° / 26°	15° / 26°
▼ 20 km/h 40 km/h	▲ 10 km/h	▼ 5 km/h	↻ 5 km/h	▼ 10 km/h	► 15 km/h	► 5 km/h

(Source : Météo France, Châlon-sur-Saône (71), 16/07/2024 à 15h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

## Vigilance sur le scarabée japonais, *Popillia japonica*

En juin 2024 : détection d'une petite population isolée de scarabées japonais dans un piège situé à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.



## MAÏS

### RESEAU 2023-2024

Les conditions très humides du printemps ont conduit à des semis très étalés du 10 avril à mi-juin. Toutes les parcelles prévues en maïs n'ont pas été semées.

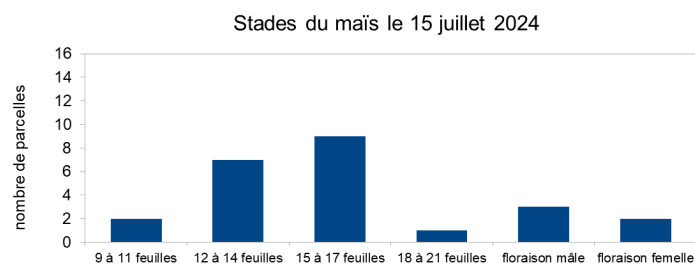
Les semis de mi-avril atteignent juste le stade floraison femelle.

Les semis du 10-12 mai sont au stade 12 à 13 feuilles.



*Semis du 20 avril à Mâcon  
Stade floraison femelle atteint le 15 juillet – photo CA71*

Le réseau d'observation est constitué de 24 parcelles.



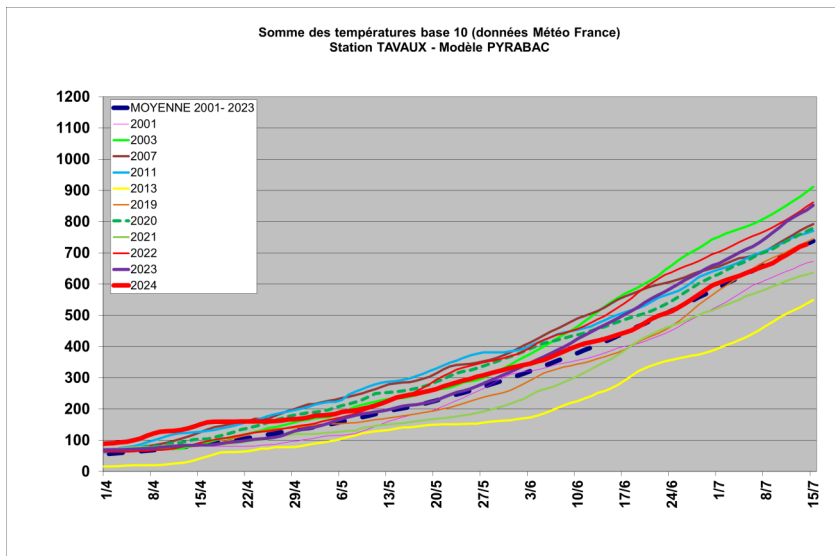


Localisation des parcelles observées le 15 juillet 2024

**Ravageurs**

**Pyrale**

L'année 2024 apparaît toujours proche de la moyenne, grâce aux températures très douces de fin mars à mi-avril suivi depuis d'un temps plutôt frais jusqu'à mi-juin.



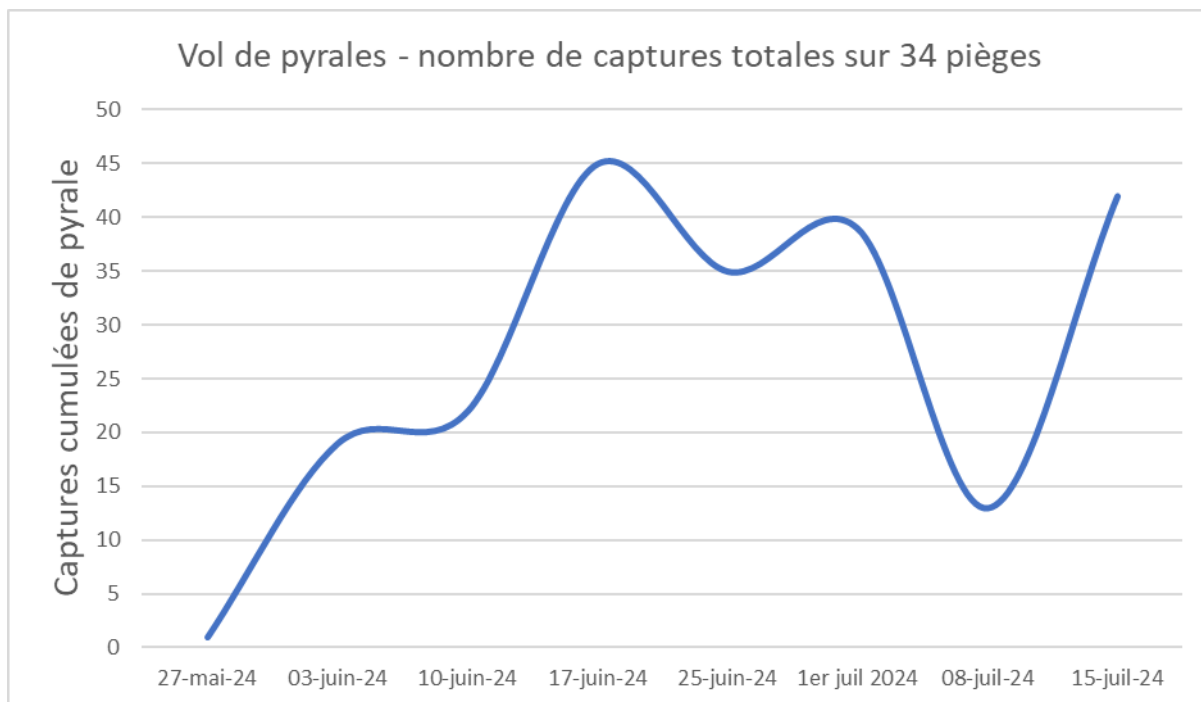
Pyrale adulte piégée  
photos CA39

Vol des adultes :

Le nombre de piégeages est en nette baisse depuis 2 semaine dans le sud de la région et la Haute-Saône.

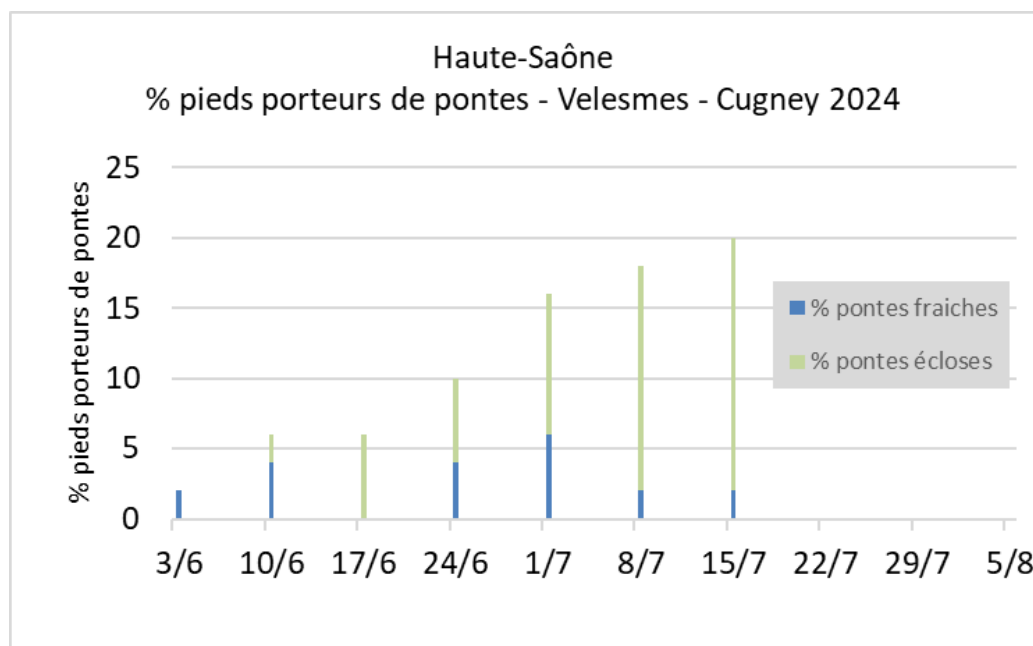
Cependant en somme de températures, le pic de vol monovoltin vient d'être dépassé de quelques jours. Des piégeages importants sont encore enregistrés seulement à St Lothain (39) et St Valérien (89).

Commune	Département	Nombre de pyrales adultes piégées							
		27 mai 2024	3 juin 2024	10 juin 2024	17 juin 2024	25 juin 2024	1 <sup>er</sup> juil 2024	8 juil 2024	15 juil 2024
ROUGEMONT	Doubs	-	-	-	6	0	0		0
POULIGNEY-LUSANS	Doubs	-	-	-	0	0	0		0
CHOYE	Haute-Saône	0	1	0	0	0	4	0	0
ROCHE-ET-RAUCOURT	Haute-Saône	-	0	0	1	0	0	0	0
VELESMES-ÉCHEVANNE	Haute-Saône	0	1	1	0	4	0	0	0
VOLON	Haute-Saône					1	0	0	0
NOROY LE BOURG	Haute-Saône								0
VAL-SONNETTE	Jura	1	-	6	4	1	3	0	0
SANTANS	Jura	-	-	0	0	3	0	0	0
FALLETANS	Jura	-	-	0	1		0	0	0
ASNANS-BEAUVOISIN	Jura	-	-	5	6				2
SAINT LOTHAIN	Jura	-	-	0		3	2	0	10
VINCENT-FROIDEVILLE	Jura	-	-	-	0	0	0	0	4
BAUDRIERES	Saône-et-Loire	-	-	1				4	
BUXY	Saône-et-Loire	-	-	0	2	0	6	0	1
MACON	Saône-et-Loire	0	0	1	2	2	0	1	2
SIMARD	Saône-et-Loire	0	0	0	1	0	1		
DEVROUZE	Saône-et-Loire	0	0	1	1	0	1		
MONTPONT EN BRESSE	Saône-et-Loire	-	3	2	11	9	6	0	0
SANTILLY	Saône-et-Loire					0	0	0	0
CIEL	Saône-et-Loire	-	5	0	3	0		0	0
DAMPIERRE-EN-BRESSE	Saône-et-Loire	-	5	3	0		2	1	
SAINT-LOUP-VARENNES	Saône-et-Loire	-	-	2	4	1	2		
POUILLY-SUR-LOIRE	Nièvre	-	4	0	2	2	9	4	0
MESVES-SUR-LOIRE	Nièvre	-	-	-	0	1	1	0	0
LA COLLANCELLE	Nièvre					0	0		0
ST QUENTIN SUR NOHAIN	Nièvre					1	0	0	0
LIMANTON	Nièvre					1			0
ÉBATY	Côte d'or	-	0	0	0	0	0		1
VILLY-LE-MOUTIER	Côte d'or	-	0	0	1	0	0	0	0
SENS	Yonne	-	-	-	0			0	0
ST VALERIEN	Yonne					1	2	3	22
SOUMAINTRAIN	Yonne						0		
CHAMPIGNELLES	Yonne					5	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>53</b>	<b>36</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>40</b>



Le risque semble plutôt faible cette année car il y avait peu de larves de pyrales dans les maïs à l'automne 2023. La lutte doit se limiter aux parcelles à risques. (Attaques les années précédentes et observations dans la semaine de pieds avec présence de trous ou sciure sur les feuilles sur plus de 10 % des pieds)

Des pontes fraîches sont encore observées cette semaine en Haute-Saône (voir graphique ci-dessous).







Ponte fraiche



Traces de perforation de larves de pyrale, les trous sont très petits, 1 à 4 mm de diamètre.  
Photos CA 70

D'après les sommes de températures, les piégeages et l'observation des pontes et larves il est possible d'estimer **le risque à la parcelle**.

**On peut estimer que le risque sera relativement élevé pour des maïs grain lorsqu'on observe environ 20% de pieds avec perforations de larves sur les feuilles et la tige.**

- Dans le sud de la région : Nièvre, Saône et Loire, Jura, sud Côte d'or et sud Haute-Saône.

Le pic de vol est juste dépassé, une grande partie des larves ne sont plus au stade baladeur, toute lutte est désormais inutile.



- Pour les autres situation (Yonne, Nord Haute-Saône, Doubs et Territoire de Belfort) **un risque existe sur maïs destiné à des récoltes en grain.**



**Privilégier les produits de biocontrôle et éviter les applications de pyréthriinoïdes liquides qui détruisent les auxiliaires présents et risquent de favoriser par la suite le développement des pucerons.**

## Pucerons

Une présence très faible de *Sitobion avenae* (toujours moins de 10 pucerons/plante) est toujours notée sur moins d'un quart des parcelles du réseau.

Des *Rhopalosiphum padi* sont observés dans 5 parcelles : Cugney Velesmes (70), EBATY (21), ruffey les Beaune et VILLY-LE-MOUTIER (21). Les infestations vont de 5 à 80% de panicules colonisées.

On observe comme tous les ans des pucerons *Rhopalosiphum padi* sur panicules.

**Le seuil de nuisibilité est de 50% de plantes colonisées.**

Les auxiliaires sont présents et vont nettoyer ces pullulations rapidement.

**Risque faible.**



Coccinelles présentes – photo CA 70

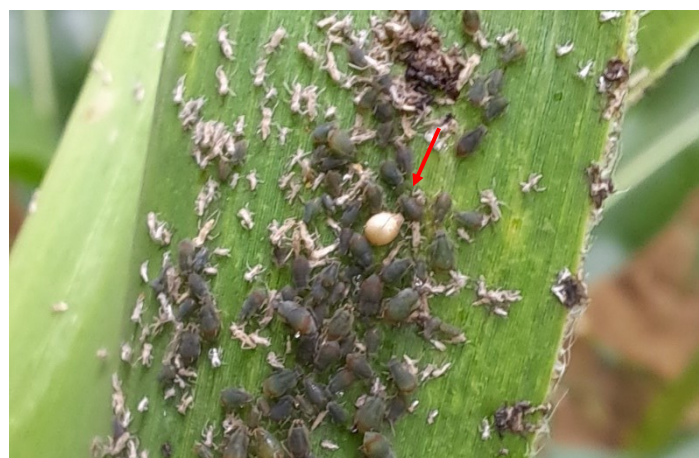


Les larves de syrpe sont de véritables aspirateurs à pucerons

– photo CA 70



Le parasitisme commence. – photo CA 70





Le risque reste toujours faible.

La présence des auxiliaires est très souvent observée.

La nuisibilité des pucerons est variable selon les espèces présentes sur le maïs :

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
<b>Pucerons Metopolophium</b>	3 à 10 feuilles.	10 pucerons / plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons / plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/ plante après 8-10 feuilles.
<b>Pucerons Sitobion</b>	- 3 à 10 feuilles. - Début juillet/début août	- 500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au-dessus du futur épi
<b>Pucerons Rhopalosiphum</b>	Début juillet à début août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 50% des panicules portent des colonies

***METOPLOPHIUM DIRHODUM***  
(PUCERONS VERTS)



**Taille :** environ 2 mm.  
**Couleur :** Vert pâle avec ligne vert foncé sur le dos.  
Cornicules et antennes claires.

***SITOBION AVENAE***



**Taille :** environ 2 mm.  
**Couleur :** variable (vert foncé, brun ou rose jaunâtre).  
Cornicules et antennes noires.

***RHOPALOSIPHUM PADI***



**Taille :** environ 2 mm.  
**Forme :** globuleuse.  
**Couleur :** Vert très foncé, presque noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen.



## Chrysomèles

Le réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs (62 parcelles) a commencé à se mettre la semaine dernière sur des parcelles en monoculture de maïs

Des piégeages ont déjà été observés avec un nombre important d'individus sur certains sites du Jura et de Côte d'or.

Habituellement les premières captures sont réalisées la deuxième quinzaine de juillet sauf en 2022 et 2023.

Il n'y a pas de risque à court terme, aucun moyen de lutte n'est efficace à ce stade, seule la rotation des cultures est efficace à long terme.

A suivre...



*Chrysomèle du maïs (adulte)*

*Photo Patrick Chopard CA39*



*Piège à chrysomèle du maïs*

*Photo CA71*

Un bilan des captures sera réalisé à l'automne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - SAS BRESSON - AMDIS - ARVALIS - AXEREAL - BOURGOGNE DU SUD - CA 21 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CIA 25-90 - DIJON CEREALES - EPLEFPA Vesoul - Ets LEGUY - ETS RUZE - FAIVRE SAS - FREDON BFC - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - ALTERNATIVE - LYCEE AGRICOLE QUE-TIGNY - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SEINE YONNE - SEPAC CAMPAGRI - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

# Vigilance sur le scarabée japonais, *Popillia japonica*

En juin 2024 : détection d'une petite population isolée de scarabées japonais dans un piège situé à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.

## Chronologie :

20.06.24 : Capture d'un scarabée mâle

21.06.24 : Confirmation par un laboratoire officiellement reconnu (Agroscope)

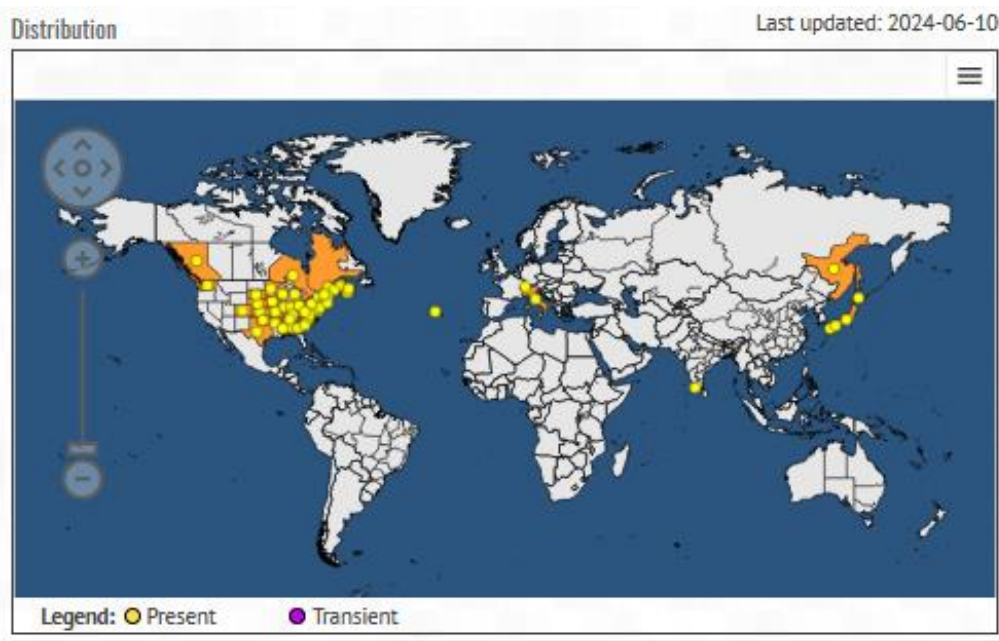
21-24.06.24 : Pose de pièges supplémentaires dans un rayon de 200m autour du piège positif

25.06.24 : Capture de 3 scarabées supplémentaires dans le même piège

27.06.24 : Capture de 5 scarabées supplémentaires dans le même piège

04.07.24 : Communication avec les autorités Suisses et nouvelle capture à proximité (environ 2km) de celui du 20.06.24, mais qui fait que la zone tampon de 6km autour du foyer déborde très légèrement en France en région Grand-Est. Zoom sur cet organisme de quarantaine prioritaire au titre du règlement (UE) 2019/2072 du 28 novembre 2019.

## Origine :



- ✓ Originaire du Nord-Est de l'Asie, *Popillia japonica* est un redoutable ravageur qui cause des dommages considérables sur de nombreux végétaux ; plus de 300 espèces, du hêtre aux vignes et autres cultures, seraient menacées
- ✓ Introduit en 1916 en Amérique du Nord, puis en 1970 aux Açores, il a été détecté une première fois sur le continent européen en 2014 dans le nord de l'Italie (régions de Lombardie et du Piémont) puis en 2017 dans le sud de la Suisse (canton du Tessin), il a été intercepté en 2021 dans les villes frontalières de Bâle (Suisse) et de Fribourg en Brisgau (Allemagne)
- ✓ En 2022, un autre scarabée japonais mâle a été également capturé en juillet 2022, dans un piège à phéromones, installé à la gare de Fribourg-en-Brisgau, et un second coléoptère a été retrouvé piégé en août par les services de protection des végétaux du Bade-Wurtemberg, à Weil am Rhein, dans le quartier de Lörrach, à environ 50 kilomètres à vol d'oiseau de Fribourg. Il s'agissait cette fois-ci d'une femelle, qui a potentiellement pu effectuer une ponte avant d'être capturée.

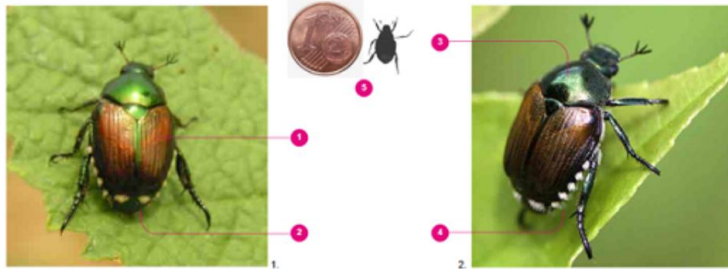
- ✓ En 2023, en Suisse, deux nouveaux foyers ont été détectés et des mesures officielles sont appliquées dans les zones délimitées :
  - dans le canton du Valais, près de la frontière italienne ;
  - à Kloten, dans le canton de Zürich, à proximité de l'aéroport de Zürich.
- En outre, des spécimens adultes ont été capturés dans des pièges à phéromone dans 3 cantons :
  - une femelle dans le canton des Grisons (est de la Suisse) ;
  - un mâle dans le canton de Soleure (nord de la Suisse - à 2,3 km d'un piège ayant capturé un adulte en 2022) ;
  - deux adultes isolés dans la région de Nordwestschweiz (à 1,1 km d'un piège ayant capturé un adulte en 2021).
- ✓ *Popillia japonica* est, à ce jour toujours, non présent en France.

## Carte d'identité :

### Identification

#### a. Adulte

- 1 Élytre couleur cuivre.
- 2 Les élytres se terminent avant la face postérieure de l'insecte et laissent place à deux touffes de poils blancs bien visibles.
- 3 Thorax vert.
- 4 5 touffes caractéristiques de poils blancs sur les côtés.
- 5 Longueur env. 8-12 mm.

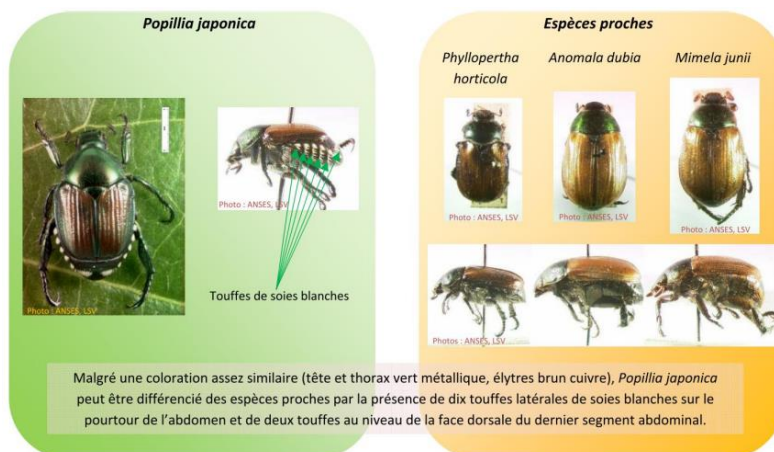


Source : AGRIDEA

- ✓ Nom scientifique : *Popillia japonica*
- ✓ Nom commun : Scarabée japonais
- ✓ Catégorie : insecte de l'ordre des coléoptères
- ✓ Taille adulte : environ 10 mm de long et 6 mm de large
- ✓ Forme : ovale
- ✓ Couleur : tête, thorax et abdomen vert métallique, élytres brun-cuivrés
- ✓ Signe distinctif : 5 touffes de soies blanches sur chaque côté de l'abdomen et deux touffes blanches plus larges au niveau du dernier segment de l'abdomen
- ✓ Inoffensif pour l'homme

## Confusions possibles :

*Popillia japonica* peut être confondu avec plusieurs coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins (*Phyllopertha horticola*) mais aussi avec le hanneton bronzé (*Anomala dubia*) et *Mimela junii*.





## Comportement :

- ✓ Il vit en groupe
- ✓ Il est actif le jour contrairement aux autres espèces de hannetons présents en France qui sont actifs notamment au crépuscule.
- ✓ Il se nourrit feuilles, fleurs et fruits de **plus de 300 plantes hôtes** dont la vigne, le maïs, les pommiers, les tomates et les fraises qu'il défolie du haut vers le bas
- ✓ Les adultes émergent quand les températures se réchauffent (autour de 20°C)
- ✓ La période de vol s'étale de juin à septembre avec un pic de vol en juillet
- ✓ Le cycle de vie complet dure environ 1 an et la durée de vie de l'adulte est comprise entre 30 et 45 jours
- ✓ La distance maximale parcourue par un adulte est de 500 m par jour et de 20 km par an
- ✓ La transmission / dissémination peut se faire localement par le vol des adultes et sur longue distance par le biais des transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes... et des produits et productions agricoles, emballages, terre, plantes en pots



## Que faire en cas de suspicion :

- ✓ Capturer l'insecte et le mettre dans un bocal fermé hermétiquement ; la capture peut se faire à la main, insecte inoffensif pour les humains
- ✓ Prendre plusieurs photos de l'insecte (sous différents angles) et si possible des dégâts causés sur les végétaux pour identification
- ✓ Localiser le point de capture (adresse, point GPS...)
- ✓ Conserver l'insecte en lieu sûr et ne surtout pas le relâcher
- ✓ Contacter la DRAAF Bourgogne Franche-Comté / SRAI (Service Régional de l'Alimentation) : [alerte-vegetaux-sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:alerte-vegetaux-sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr) ou FREDON Bourgogne Franche-Comté : [popillia@fredonbfc.fr](mailto:popillia@fredonbfc.fr)
- ✓ Ou télédéclarer sous : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-de-capture-ou-d-observation-d-un-scara>